

Bernard Alfandari : pour une véritable filière nationale de la lumière

Depuis le 16 novembre 1818, date de la fondation de la Réunion des fabricants de bronze et des industries s'y rattachant (RFB), et après plusieurs changements de noms, dont GIL - Groupement interprofessionnel du luminaire, en 1945, et GIL - Syndicat du Luminaire, en 2015, l'organisation professionnelle continue de représenter et défendre les intérêts de PME et entreprises familiales. Le 19 juin dernier, en célébrant deux siècles de « French savoir-faire », le président Bernard Alfandari en a dévoilé « les ambitions pour demain ».

Lutte contre la concurrence déloyale, conformité aux normes, défense de la propriété intellectuelle¹, assistance/conseil en matière d'innovation, formation des adhérents, depuis 200 ans, le GIL - Syndicat du Luminaire continue, d'abord au sein de l'industrie du bronze puis, plus tard, au sein de celle du luminaire, à soutenir l'innovation et la création artistique. Par exemple, il poursuit l'organisation du prix « Artisan Créateur de Lumière »², en collaboration avec les Ateliers d'Art de France.

PRÉPARER DEMAIN

« Pour que le GIL vive encore 200 ans de plus », anticipe Bernard Alfandari, l'organisation professionnelle développe des partenariats en R&D ainsi que des expertises avec des organismes ou laboratoires tels que l'IPEA (Institut de prospectives et d'études de l'ameublement) ou PISEO (Centre d'innovation conception systèmes optiques)³. Ses objectifs ? Effectuer des études de marchés, promouvoir et concevoir les nouvelles normes techniques, environnementales et de sécurité afin d'améliorer les performances et l'utilisation des LED, « cette technologie qui révolutionne l'univers de la lumière artificielle ». Ainsi, le GIL, « en disposant de finances saines », anime et relaie, sur le marché français, les initiatives visant l'amélioration de la qualité des produits et systèmes d'éclairage. À savoir, le label Certiled, portant sur la vérification des performances LED, la Compliant Lighting Initiative, portant sur la surveillance du marché pour dénoncer les produits



Marie-Pierre Le Strat, aujourd'hui vice-présidente du GIL, après en avoir exercé la présidence (la seule femme en deux siècles) juste avant Bernard Alfandari, l'actuel président. À droite, Jean-Marie Croué, délégué général.

non conformes, et le PSR Luminaire, guide portant sur la mesure des impacts environnementaux des luminaires et sur l'analyse de leur cycle de vie (voir ci-contre). De plus, il y a 25 ans, le GIL a contribué à la création de la Fédération européenne de l'éclairage, le CELMA, devenu Lighting Europe, où il continue à s'investir.

CONFRATERNITÉ ET CONVIVIALITÉ

À présent, Bernard Alfandari appelle à « travailler sans cesse à l'effacement de l'esprit de rivalité qui égare les intelligences sans profit pour aucune d'elles ». Favorable aux véritables notions d'équité dans toutes transactions commerciales ainsi que dans tous actes de confraternité, il milite pour « contribuer à la constitution d'une véritable filière nationale de la lumière mettant en synergie tous les acteurs de la chaîne de valeur et faisant coopérer

leurs organisations représentatives ». Restant vigilant face à l'agressivité commerciale des grandes entreprises étrangères et « à leurs manœuvres hégémoniques et destructrices de sites industriels et d'emplois sur le marché français et européen », Bernard Alfandari poursuit son credo consistant à échanger autour des bonnes pratiques, partager les succès voire les échecs et mettre en avant ce « French savoir-faire », à la fois traditionnel mais aussi innovant, numérique, high-tech, piloté, connecté...

1. Le GIL - Syndicat du Luminaire a été la première organisation professionnelle créée pour défendre la propriété intellectuelle.
2. Cette année, ce prix, dont Jacques Darmon, directeur éditorial de LUX, est membre du jury, a été organisé le 8 septembre dans le cadre du salon Maison&Objet. Nous en présenterons les lauréats dans la prochaine édition de la revue.
3. Rappelons que le GIL est actionnaire majoritaire de Piseo aux côtés, entre autres, du Cluster Lumière et du Syndicat de l'éclairage. Bernard Jannin, vice-président du GIL, préside le laboratoire.

Lumière dans la cité

Vecteur de cohésion sociale, source d'inspiration pour les artistes, les philosophes et les chercheurs, la lumière a toujours été un facteur de développement politique, économique et social. « De nos jours, son rôle ne fait que croître », confirme Zorica Matic, présidente fondatrice de l'association « Les Idées lumières » et organisatrice du colloque « Lumières dans la cité », organisé en juin 2015, dans le cadre de la

Journée internationale de la lumière. Les actes de ce colloque ont fait l'objet d'un ouvrage, publié avec le soutien de l'Unesco, édité en version française, anglaise et serbo-croate. Pour se le procurer, il est disponible dans la boutique en ligne du site Light Zoom Lumière.

Les Idées lumière, 96 pages, 20,6 x 14,6 cm, 9 €. www.lightzoomlumiere.fr

Impact environnemental : les fabricants s'engagent

Publié le 18 juillet dernier par l'association PEP (Profil environnement produit), le PSR Luminaires est un outil de mesure consensuel de l'impact environnemental de l'éclairage. Enregistré au titre du programme « PEP ecopassport », il s'agit d'une déclaration de type au sens de la norme ISO 14025.

Jusqu'ici, sans PSR pour l'éclairage, c'était chaque fabricant qui déterminait lui-même (et unilatéralement) les hypothèses prises pour réaliser l'analyse du cycle de vie (ACV) d'un luminaire. Charge ensuite au vérificateur habilité de confirmer la validité de ces hypothèses, choisies pour calculer l'impact environnemental du produit. « En conséquence, d'un fabricant à l'autre, les hypothèses peuvent différer (chacun étant malgré tout en mesure de justifier celles qu'il a choisies) et les résultats sont difficilement comparables », souligne le Syndicat de l'éclairage, auquel on doit cette initiative à laquelle il travaille depuis 2010.

Rappelons que les documents du programme PEP Ecopassport, qu'il s'agisse du PCR (Produit Category Rules) et ses mises à jour, ou des PSR (Product Specific Rules) et leurs mises à jour, sont toujours rédigés de manière consensuelle par les experts de la filière industrielle concernée. Pour le PSR Luminaires, ce sont donc les fabricants d'éclairage. Pour parvenir à la construction d'un PSR conforme et adapté, la filière professionnelle (représentée par le Syndicat de l'éclairage et le GIL, Syndicat du Luminaire) a dû acquérir de nouvelles compétences, et procéder à des arbitrages pour que tous les produits d'éclairage, de la lampe de chevet au luminaire d'éclairage public, puissent être évalués selon ces règles communes.

En 2021, une norme LiFi

Depuis juillet, un groupe de travail de l'association internationale IEEE (Institut des ingénieurs électriciens et électroniciens) planche sur la rédaction d'une norme applicable aux systèmes de communication sans fil optique LiFi (Light Fidelity) opérant dans une plage de longueurs d'onde comprise entre 380 et 5 000 nm ; c'est-à-dire du visible à l'infrarouge intermédiaire. La norme devrait être publiée en 2021, promet-on.

www.ieee.org

Var 23 P LED

Le dernier né de la famille Var LED. Un format mini (diamètre 23 cm, hauteur 26 cm) pour venir répondre aux besoins ponctuels en éclairage intérieur.



Kidz V LED

Kidz V LED, c'est la simplicité d'une forme évidente, le tube, destiné à l'éclairage le plus sophistiqué.

EURDEKIAN lumières

Pôle Alpha Sud - St Mitre
620 Avenue de la Roche-Fourcade
13400 Aubagne - FRANCE
Tél. (33) 0 442 187 186
courriel : message@eurdekian.com

Fabriquée à Aubagne
France